



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2024 - 14		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 05/02/2024</b>	<b>Objet :</b> Dépose de 7 nids d'Hirondelle rustique dans un bâtiment à rénover à Tenteling (57) – SAS Le Moulin	<b>Avis :</b> Favorable avec recommandations

### Contexte

La SAS Le Moulin prévoit de réhabiliter un ancien bâtiment dit « Le Moulin » situé en haut de la rue du Grauberg à Tenteling, pour en faire un restaurant. Ce bâtiment accueille aujourd'hui 7 nids d'Hirondelle rustique.

Ils souhaitent réaliser les travaux pendant la période hivernale.

En compensation, il est prévu la création d'un préau à Hirondelle. Les nids seront séparés dans des caissons, afin de respecter une distance entre chaque nid. Le nombre de nids artificiels installés est de 8. Un système de repasse sonore est également prévu.

Un suivi sur 2 ans de l'installation sera réalisée par la LPO Moselle.

### Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population d'Hirondelle rustique ?

### Supports de réflexion

CERFA  
dossier

### Analyse du CSRPN

La réhabilitation de cet ancien bâtiment pour en faire un restaurant a pour conséquence directe la destruction de ces 7 nids utilisés récemment par des hirondelles rustiques pour se reproduire. Comme il n'est pas possible d'éviter cette destruction ou de réduire son impact, il est nécessaire de compenser en proposant la création d'un préau à hirondelles. Contrairement à l'hirondelle de fenêtre, la rustique n'accepte pas facilement des sites artificiels mais l'expérience mérite d'être tentée.

### Avis du CSRPN

Avis favorable du CSRPN pour la destruction de l'ancien bâtiment et la construction d'un préau à hirondelles rustiques.

**Recommandations** Il convient de mettre en place un système de repasse sonore pour attirer les hirondelles vers ce nouveau site.

Un suivi de 2 ans au minimum est à réaliser. Les résultats devront être communiqués au CSRPN qui aura sans doute à statuer sur d'autres cas similaires.

Yves Muller, expert-délégué, commission  
Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Muller', written in a cursive style.